

Appel à projets  
7 mars / 30 juin 2016



© Michel D'Arthezet

© Sébastien Dusieux



De nombreux systèmes d'assainissement influencent encore la qualité des rivières du Sud-Ouest



## RÉDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES

l'agence de l'eau mobilise  
60 millions d'euros

Les projets déposés avant le 30 juin 2016  
peuvent être subventionnés jusqu'à 80 %

### RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX DE NOS RIVIÈRES

Parmi les rivières subissant des pollutions d'origine domestique, **plus de 500 sont dégradées** par des rejets de systèmes d'assainissement collectif (réseaux ou stations d'épuration).

### UN APPEL À PROJETS CIBLÉ

L'appel à projets vise les opérations d'**amélioration de plus de 1000 systèmes d'assainissement collectif** rejetant dans ces rivières.



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les collectivités ayant une compétence dans le domaine de l'assainissement collectif,
- Leurs concessionnaires,
- Les conseils départementaux.

## Quels projets peuvent être aidés ?

Les aides de l'Agence portent sur les études et les travaux (réseaux, stations, branchements) permettant de réduire les rejets polluants des systèmes d'assainissement collectif existants situés sur l'une des 526 « masses d'eau » rivières ciblées par l'Agence.

**La liste des rivières ciblées et les cartographies correspondantes sont disponibles sur [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)**

## Quelles aides, quel calendrier ?

Les projets retenus bénéficieront de taux d'aide exceptionnels :

- Études : 80 %.
- Travaux : 60 % pour les communes urbaines et 70 % pour les communes rurales.
- Les dossiers doivent parvenir à l'Agence au plus tard le 30 juin 2016.
- Les décisions seront communiquées aux candidats à partir de septembre 2016.

### Comment candidater ?

Dépôt des dossiers à partir du 7 mars, jusqu'au 30 juin 2016.

Les dossiers sont à déposer en 2 exemplaires :

- Un exemplaire papier auprès de la délégation de l'Agence dont dépend votre département
- Un exemplaire dématérialisé envoyé par courriel à l'adresse :

**[aap-reduire-pollutions-domestiques@eau-adour-garonne.fr](mailto:aap-reduire-pollutions-domestiques@eau-adour-garonne.fr)** ou sur support numérique à la délégation de l'Agence dont dépend votre département.

Le règlement de l'appel à projets et la fiche de candidature sont disponibles sur le site de l'Agence : **[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)**

### CONTACTS : Les délégations territoriales de l'Agence :

#### ATLANTIQUE-DORDOGNE

**BORDEAUX 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

**BRIVE 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

#### PAU

**40 • 64 • 65**

7, passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 90

#### GARONNE AMONT

**TOULOUSE 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

46, avenue du Général de Crouette  
31100 Toulouse  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

**RODEZ 12 • 30 • 46 • 48**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

